PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

RÈGLEMENT 337-1-2020

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 337-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE, POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS ET POUR LES ADRESSES RÉFLÉCHISSANTES, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement no 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et le projet de règlement a été déposé lors de la séance de conseil tenue le 14 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement no 337-1-2020 intitulé : Règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020, comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AMENDEMENT

L'article 4 du règlement no 337-2020 est remplacé par l'article suivant :

Article 4 : Les taxes foncières et les tarifications doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 400 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux comme suit :

- 1^{er} versement : 30 jours de la date d'envoi des comptes;

2^e versement : le 1^{er} août 2020
3^e versement : le 1^{er} novembre 2020

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(SIGNÉ)	(SIGNÉ)
Steven Larose, maire	Michael Doyle Directeur général / Secrétaire-trésorie

Avis de motion le 14 avril 2020 Adoption le 11 mai 2020 Entrée en vigueur le 15 mai 2020